

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Bruno DEGENETAIS - Mireille GRONDONA - David CHAUMEIL - Frédéric SEGUIN - Claire D'AGOSTINO - Catherine ROSIGUE - Jocelyne MOULIN

Absents excusés : Nathalie LEBRUN procuration à Catherine ROSIGUE - Bruno GIRARD - Philippe MARCE

Secrétaire de séance : Jocelyn MOULIN

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h47 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Appartement 2 : Fourniture et pose de la salle de bains et des toilettes – validation de devis
- Mur cour Mairie-Bibliothèque : Réfection du mur : Validation de devis
- Mur cour Mairie-Bibliothèque : Réfection du mur : demande de subvention au Département
- Bibliothèque : Installation de chauffages par pompes à chaleur : Validation de devis
- Bibliothèque : Chauffage par pompe à chaleur : Demande de subvention auprès du Département
- Personnel communal : Modification des quotités horaires des agents
- Assainissement : Dreal tranche 4 Rue Haute validation devis inspection réseaux
- Assainissement : Dreal tranche 4 Rue Haute validation devis travaux de réfection réseaux
- Assainissement : Validation du RPQS 2023
- Salle des fêtes : Remplacement de tables ; validation de devis
- CCAS : Désignation d'un membre élu
- ZAER : Validation du projet d'arrêté des ZAER
- Voirie : Signature d'une convention d'assistance technique avec le Département
- Commune : Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion
- Cimetière : Validation du règlement cimetière
- Cimetière : Jardin du souvenir ; tarif du gravage des plaques
- Subventions associations

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir
- Questions diverses

- Appartement 2 :

• Fourniture et pose de la salle de bain et des toilettes - validation de devis

Le devis pour la fourniture et la pose de la salle de bain et des toilettes de l'appartement 1 a été transmis par l'entreprise HYBRIO ENERGIE.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 3 885,98 € HT.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la validation de ce devis.

- Mur cour Mairie-Bibliothèque :

• Réfection du mur - validation de devis

Monsieur le Maire explique, au conseil qu'une partie du mur de soutènement en pierre de la cour entre la Mairie et la Bibliothèque s'est effondré au début du mois de septembre, les pierres sont tombées sur le terrain situé en aval du mur.

Un relevé de l'état du mur a permis de noter que la partie située sur la gauche de l'éboulement commençait à former un bombement, prémisse d'une possible extension de l'effondrement.

Pour prévenir ce risque des étais de soutènement ont été mis en place, un périmètre de protection a été défini autour du mur et un arrêté a été pris interdisant l'accès à ce périmètre.

La reconstruction du mur nécessitera la démolition complète de celui-ci, la dépose de la barrière située sur son dessus, la reconstruction du mur et la repose de la barrière.

Un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise RENOVATION CONSTRUCTION CONSEIL pour un montant de 16 891,00 € HT soit 20 269,20 € TTC

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

• Réfection du mur - demande de subvention au Département

Le Département de la Loire peut subventionner les travaux cités auparavant au titre de l'enveloppe exceptionnelle 2024.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

- Bibliothèque :

• Installation de chauffage par pompe à chaleur - validation de devis

Afin de gagner en efficacité énergétique, la commune prévoit d'installer un chauffage par pompe à chaleur en substitution du chauffage électrique au sol et au plafond de la bibliothèque. Un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise SAS DIGONNET pour un montant de 6 865,00 € HT soit 8 238,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation des devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire

• Installation de chauffage par pompe à chaleur - demande de subvention auprès du Département

Le Département de la Loire peut subventionner les travaux cités auparavant au titre de l'enveloppe de solidarité 2025.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

- Personnel communal : Modification des quotités horaires des agents

Monsieur le Maire expose qu'actuellement deux emplois permanents d'agents techniques sont inscrits au tableau des effectifs de la commune pour 22,8 et 17,9 heures hebdomadaires.

Les tâches confiées aux deux agents ayant évolué, les quotités horaires hebdomadaires ne sont plus adaptées, il convient de les réajuster et de passer à 24,13 et 18,1 heures hebdomadaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité le changement de la quotité horaires des agents ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs.

- Assainissement :

• Dreal tranche 4 Rue Haute - validation devis inspection réseaux

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des travaux sont à prévoir rue Haute pour la mise en séparatif de l'assainissement, il convient de faire procéder à l'inspection des réseaux, un devis a été sollicité en ce sens auprès de la société Résotec.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 750,00 € HT soit 900,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

• Dreal tranche 4 Rue Haute - validation devis travaux de réfection de réseaux

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune ne dispose pas à ce jour de devis d'entreprises mais seulement de l'estimation financière établie par le maître d'œuvre ; ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur.

- Assainissement : Validation du RPQS 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, approuve le rapport RPQS 2023 à l'unanimité des membres présents

- Voirie : Signature d'une convention d'assistance technique avec le Département

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion est en cours avec le Département de la Loire pour l'aménagement de l'arrêt de bus situé le long de la RD1086 et des accès à celui-ci d'une part et l'aménagement de l'intersection entre la RD1086 et la rue de Jassoux d'autre part.

Ces aménagements nécessitent des études approfondies pour lesquelles le Département peut apporter à la commune son soutien technique. Afin de pouvoir bénéficier de ce soutien technique, il convient de signer une convention d'assistance technique avec le Département.

Le modèle de convention est présenté au conseil municipal ; Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique avec le Département de la Loire.

- Salle des fêtes : Remplacement de tables - Validation de devis

Sylvie GUISSSET 1^{ère} adjointe au Maire, explique au conseil municipal que les tables de la salle des fêtes ont bien vécu, il serait donc bien venu de les remplacer par des tables plus légères et de se munir de chariots pour un rangement plus facile.

Des devis estimatifs ont été établis pour l'acquisition de 30 tables et 2 chariots, leur montant global est de 2 800 € HT ; les devis sont présentés au conseil municipal pour validation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ces devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire.

- CCAS : Désignation d'un membre élu

À la suite de la démission d'office d'un membre du CCAS, il convient de désigner un membre élu.

Un appel à candidature est lancé, Mr DEGENETAIS Bruno se porte candidat, il est élu membre du CCAS à l'unanimité des voix.

- ZAER : Validation du projet d'arrêté des ZAER

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté, le 19/02/2024, la définition des zones retenues pour le développement énergies renouvelables. Les zones ont été approuvées par la Parc du Pilat et transmises à la Préfecture de la Loire pour validation.

La Préfecture a enregistré les zones et a transmis à la commune un projet de délibération devant valider la concordance des zones qu'elle a enregistré avec celles votées par la commune.

Le projet de délibération de la Préfecture et celle votée, le 19/02/2024, n'étant pas formulés dans les mêmes termes, le conseil municipal décide de reporter ce point à sa prochaine réunion.

- Commune : Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien se propose de vendre un véhicule utilitaire dont elle n'a plus l'utilité ; le véhicule est un fourgon Berlingo Citroen ; le prix de mise en vente est de 500€.

Après consultation des adjoints, Monsieur le Maire a répondu que la commune de Saint Michel Sur Rhône était intéressée pour racheter le véhicule.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents l'achat du véhicule.

- Cimetière :

• Validation du règlement intérieur

Mr Frédéric SEGUIN présente une proposition de règlement intérieur pour le cimetière, il sera donné à l'achat d'une concession et déposé sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, approuve le règlement à l'unanimité des membres présents

• Jardin du souvenir : Tarif du gravage des plaques

Mr Frédéric SEGUIN, explique au conseil municipal que la commune a fait aménager un jardin du souvenir au cimetière dans lequel les cendres des défunts pourront être déposées et leurs noms gravés sur des plaques fixées sur une stèle.

Une tarification pour l'autorisation de faire graver les plaques doit être définie, Frédéric SEGUIN propose de la fixer à 40€ par plaque.

La proposition de tarification est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Subventions aux associations

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

- Divers

Sylvie GUISSET avait demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal concernant la saisie par Monsieur Le Maire, d'un cabinet d'avocats et la facture de leurs honoraires, cette saisie ne relevant pas du conseil municipal est abordé en point divers.

Monsieur le Maire explique au conseillers sa décision de demander la démission d'office de deux conseillers municipaux suite à la non-tenue du bureau de vote par ceux-ci lors des élections européennes et législatives de juin et juillet 2024.

Monsieur le Maire explique avoir envoyé plusieurs mails aux deux conseillers leur demandant d'assurer une permanence au bureau de vote et les risques qu'ils encouraient en ne le faisant pas.

N'ayant pas de retour des intéressés, il a pris la décision de saisir le Tribunal Administratif de Lyon via un cabinet d'avocats pour demander leur démission d'office.

Monsieur Le Maire reconnaît ne pas avoir évoqué le sujet avec l'équipe d'adjoints. Une partie de l'assemblée fait part de son désaccord, si ce n'est sur le fond, mais tout du moins sur la forme et du manque de communication de Monsieur le Maire vis-à-vis de l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'en la circonstance il a agi en tant qu'agent de l'Etat et que ce domaine ne relevait pas des prérogatives du conseil municipal.

- Point sur les travaux en cours et à venir :

Une présentation des travaux en cours et à venir a été faite au conseil municipal.

- Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.